

Mesures de réduction du coût de la vie au Nunavik

Carte de rabais de bénéficiaire

Questions et réponses

1. À quoi sert une carte de RB?
 - La carte de RB permet aux distributeurs d'essence du Nunavik d'appliquer un rabais sur l'essence que vous achetez à des fins personnelles.
2. Qui est admissible à une carte de RB?
 - Tous les bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois âgés de 16 ans et plus sont admissibles à une carte de RB.
3. Comment puis-je utiliser ma carte de RB?
 - Pour profiter du rabais offert dans le cadre du Programme visant l'essence, vous devez présenter votre carte de RB chaque fois que vous achetez de l'essence.
4. Où puis-je aller chercher ma carte de RB?
 - Les cartes de RB produites pour tous les bénéficiaires de la Convention de la Baie- James et du Nord québécois âgés de 16 ans et plus pourront être récupérées au cours de la dernière semaine de septembre au magasin de la coopérative locale dans toutes les communautés.
5. Quand j'aurai 16 ans, comment pourrai-je me procurer une carte de RB?
 - Les cartes de RB pourront être obtenues de la Société Makivik. Il suffit de communiquer avec Anthony Arreak par téléphone au 1-877-625-4845 ou par courriel au aarreak@makivik.org.
6. Qu'arrive-t-il si j'oublie ma carte de RB et que je veux acheter de l'essence?
 - Pour avoir droit au rabais offert dans le cadre du Programme visant l'essence, vous devez présenter votre carte de RB chaque fois que vous achetez de l'essence. Assurez- vous d'avoir votre carte de RB avec vous en tout temps.
7. Puis-je utiliser la carte de RB de quelqu'un d'autre?
 - Non. Les cartes de RB ne sont pas transférables.
8. Puis-je prêter ma carte de RB à quelqu'un d'autre?
 - Non. Les cartes de RB ne sont pas transférables. Par conséquent, votre carte de RB ne peut être utilisée par personne d'autre ni pour obtenir un rabais pour une autre personne, et ce, peu importe si la personne est bénéficiaire de la Convention de la Baie- James et du Nord québécois ou non.

9. Si je n'achète pas d'essence, ai-je besoin d'une carte de RB?
- Même si vous n'achetez habituellement pas d'essence, conservez votre carte de RB dans un lieu sûr. D'autres types de rabais dans le cadre des mesures de réduction du coût de la vie pourraient un jour être offerts.
10. Quelles sont les mesures régionales de réduction du coût de la vie?
- Les six mesures régionales de réduction du coût de la vie qui ont été mises en œuvre depuis 2007 sont les suivantes : Programme visant les aliments et les produits de première nécessité, Programme visant l'essence, Programme de réduction des tarifs aériens, Programme visant les électroménagers et les équipements utilisés pour l'exploitation de subsistance, Programme de soutien à l'approvisionnement en aliments traditionnels dans les communautés et Programme d'aide aux aînés.
11. Quel est le but des mesures de réduction du coût de la vie au Nunavik?
- Les mesures de réduction du coût de la vie au Nunavik visent à améliorer les conditions socioéconomiques des Nunavimmiuts; à répondre aux préoccupations concernant le coût de la vie élevé au Nunavik; et à stimuler les activités d'exploitation de subsistance afin de promouvoir la culture et les traditions inuites.
12. Que dois-je faire si je perds ma carte de RB ou si elle est volée?
- Il faut signaler immédiatement toute carte perdue ou volée en communiquant avec Anthony Arreak aux bureaux de la Société Makivik par téléphone au 1-877-625-4845 ou par courriel au aarreak@makivik.org
13. Puis-je utiliser ma carte de RB pour acheter de l'essence pour les véhicules de mon entreprise?
- Non. Le rabais que vous permet d'obtenir votre carte de RB vise strictement l'achat d'essence destinée à votre usage personnel.
14. Puis-je utiliser ma carte de RB pour obtenir d'autres rabais?
- Actuellement, votre carte de RB ne vous permet d'obtenir des rabais que pour l'achat d'essence. D'autres types de rabais dans le cadre des mesures de réduction du coût de la vie pourraient un jour être offerts.

Pour de plus amples renseignements sur la carte de rabais de bénéficiaire et le Programme visant l'essence :

- Consultez le www.krg.ca.
- Communiquer avec Anthony Arreak aux bureaux de la Société Makivik par téléphone au 1-877-625-4845 ou par courriel au aarreak@makivik.org.